

Chères et chers collègues,

Les lois constituent le cadre pour nos actions.

La LDT est ciblée sur les besoins spécifiques des transports publics. Elle s'applique à la majeure partie des employés CFF pour autant qu'ils ne font pas partie du service administratif.

La LDT et son ordonnance contiennent des valeurs de référence qui doivent être impérativement respectées.

D'autres réglementations détaillées figurent dans la convention collective de travail (CCT) CFF et les réglementations sectorielles de la durée du travail (BAR).

Employeurs et employés ont les mêmes responsabilités pour ce qui est du respect des dispositions légales.

Les réglementations et prescriptions sont cependant très complexes et il est difficile de bien les comprendre au premier coup d'oeil.

C'est pourquoi la sous-fédération BAU du SEV propose ce cours afin de t'aider à comprendre les directives et à les appliquer correctement.

Les cours ont un nombre limité de participants,
la date d'inscription fera foi.

Invitation

LDT / OLDT / CCT / BAR

Aimerais-tu en savoir plus à ce sujet?

A la sous-fédération BAU du SEV tu peux suivre un cours.
Tu peux y apprendre ce qui est important pour ton travail.

Le 7 novembre 2023, de 09:00 à 16:00, à Lausanne,

Avenue d'Ouchy 9, Espace Dickens

Maximum 15 participants

Inscription par e-mail jusqu'au 31 juillet à l'adresse suivante:

hans-ulrich.keller@sev-bau.ch

Inscription

Date du cours:

Nom:

Prénom:

UO: